

La politique culturelle de l'Etat
français à l'étranger
1910-1940

La diplomatie culturelle : de l'action culturelle des associations à la politique de l'Etat français

Depuis les dernières décennies du XIXe siècle et jusqu'aux années 1910, la diplomatie culturelle française avait été principalement l'œuvre d'acteurs non étatiques, telles que des associations éducatives comme l'Alliance Française, l'Alliance Israélite, la Mission Laïque et autres.

Un important changement s'est produit lors des années 1910 avec l'entrée en scène de l'Etat Français, très intéressé à développer une action étatique dans ce domaine à travers notamment le Ministère des Affaires Etrangères et ses nouveaux services culturelles spécialisés.

Les débuts de la diplomatie culturelle étatique

Création en 1910 au Ministère français des Affaires Etrangères d'un nouveau service : le « Bureau des Ecoles et des Œuvres Françaises »

Sa mission : soutenir l'action scolaire et artistique française à l'étranger

Grâce à l'action de nombreuses congrégations catholiques (Sœurs, Ursulines, Frères Salistes, etc.), de l'Alliance Israélite Universelle, de l'Alliance Française et de la Mission Laïque de nombreuses écoles françaises ont été fondées en dehors du territoire français, offrant un enseignement primaire et parfois même secondaire français, attirant de milliers d'élèves et des jeunes en âge de scolarisation

L'Etat français cherchait désormais à travers d'un service spécialisé à leur venir en aide, afin de promouvoir la présence scolaire française et la diffusion de la langue française à l'étranger

Création lors de la Première guerre mondiale au sein du Ministre de l'Education nationale du « Service d'Expansion à l'étranger ». Son but: contribuer à la diffusion de l'enseignement français en dehors de la France

Fondation en 1910 d'une association universitaire l' « Office national des Universités et Ecoles françaises ». Son but : promouvoir les échanges scolaires et universitaires avec l'étranger

Au cours des années 1910, les initiatives institutionnelles visant à développer une diplomatie culturelle se sont multipliées

Le Service des Œuvres Françaises à l'Étranger (S.O.F.E.)

En 1920 le Bureau des Ecoles a donné sa place à un nouveau service au sein du Ministère des Affaires Étrangères: le « Service des Œuvres françaises à l'Étranger ».

Ce nouveau service culturel s'est considérablement développé et s'est doté d'importants moyens humains et financiers.

Il se décomposait en deux principales sections:

- a. la section universitaire et des écoles.
- b. la section littéraire et artistique.

La mission de la section universitaire était de soutenir toute œuvre scolaire française à l'étranger, de mettre en place une politique de bourse destinée à des étudiants étrangers et de créer des sections françaises (chaires de littérature française) dans des universités étrangères.

La mission de la section artistiques était de « faire rayonner la pensée artistique et intellectuelle française » à l'étranger. Ses moyens: dons de livres, soutien accordé à des bibliothèques françaises, organisation d'expositions artistiques et de tournées musicales et théâtrales

Le S.O.F.E dans les années 1930 : les effets de la crise économique

Au cours des années 1930, les crédits alloués au S.O.F.E., ainsi que plus généralement au Ministère français des Affaires Etrangères ont été sensiblement réduits. Le budget du Ministère a été réduit de près de 50%.

La raison principale de cette diminution était la crise économique de cette décennie. L'une de ses conséquences a été la réduction des dépenses publiques. Cette affaiblissement des moyens économiques affecta l'action culturelle de la France à l'étranger.

Il s'avérait ainsi que la « diplomatie culturelle » était dépendante de l'état des finances des pouvoirs publics.

Cependant, sous le gouvernement du Front Populaire, 1936-1938, il s'est produit un retournement de situation. L'Etat français s'est de nouveau mis à financer sa politique culturelle à l'étranger avec d'importants moyens.

De crédits ont été ainsi accordés pour soutenir notamment la diffusion du livre français et l'approvisionnement des bibliothèques dans les pays étrangers avec du matériel scolaire et scientifique. Un nouvel organisme a même été créé en 1936 : l'Expansion du Livre Français.

Une action culturelle principalement orientée vers l'Europe, notamment l'Europe orientale

L'une des principales « cibles » de la diplomatie culturelle française a été la région de l'Europe, notamment l'Europe de l'Est.

Ainsi, les crédits alloués pour l'action culturelle à l'étranger ont été destinés principalement aux pays suivants en 1938:

Tchécoslovaquie

Grande-Bretagne

Roumanie

Pologne

Italie-Grèce

Belgique/Pays-Bas/Suisse

La répartition du budget par zone géographique était la suivante:

Europe 33%, Syrie-Liban 26%, Orient 22%, Extrême Orient 6%, Amérique 10%

Mais pourquoi l'action culturelle française s'était si fortement orientée vers l'Europe orientale ?

Europe orientale : zone traditionnelle d'influence politique, économique et militaire française

Dans la plupart des pays de cette région, la langue et la culture française étaient solidement implantées et largement diffusées. C'est le cas notamment de la Roumanie, la Serbie, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Grèce

Plusieurs nouveaux pays ont fait leur apparition dans cette région, à la suite de la Première guerre mondiale (p.e. Tchécoslovaquie, Pologne). Il était d'une grande importance pour la France d'asseoir son influence sur ces nouveaux Etats.

Pendant l'entre-deux-guerres, l'Europe orientale a fait l'objet d'une vive concurrence entre les grandes puissances européennes (France, Allemagne, Italie, Grande-Bretagne)

La diplomatie culturelle : un champ de concurrence pour les grandes puissances européennes dans les années 1930

A part la France, d'autres grandes puissances, comme l'Allemagne et l'Italie, ont mis en place, après la fin de la Première guerre mondiale, un service culturel au sein de leur Ministère des Affaires Etrangères

Ces pays ont également fondé, à l'instar des instituts français, des instituts culturels (deutsche akademie, istituto di cultura). Ces instituts ont commencé à se diffuser largement dans les années 1930, notamment en Europe orientale.

Les Britanniques ont également créé en 1934 une institution spécialisée avec comme principale la promotion à l'étranger de la langue et la culture britanniques: le British Council. Celui-ci s'est lancé par la suite à la création d'instituts culturels (institutes of English Studies)

Dans les années 1930, Français, Allemands, Italiens et Britanniques attribuaient, par ailleurs, un nombre croissant de bourses à des étudiants de l'Europe orientale, afin de les attirer vers leur enseignement supérieur

Action du SOFE dans les années 1930

Dans les années 1930, le Service des Œuvres Françaises à l'Étranger a développé un grand nombre d'action à caractère culturel :

Soutien apporté aux Instituts Français à l'étranger. On en comptait une trentaine dans les années 1930, la plupart ayant été créés dans les années 1920.

De nouveaux instituts ont été créés, par ailleurs, dans les années 1930, notamment au nord de l'Europe à Stockholm et à Kaunas (Lituanie).

Des nouveaux lycées français ont été créés dans plusieurs capitales françaises. Leur nombre a même doublé dans les années 1930. Le SOFE a apporté ici aussi son assistance.

Le SOFE a soutenu la politique de création de chaires et lectorats français dans des universités étrangères. Plus de 300 enseignants français ont été envoyés dans ces pays pour exercer ce type de fonctions.

Des sections de l'Alliance Française à l'étranger ont été à nouveau financés avec d'importants crédits. Ce fut notamment le cas avec la Tchécoslovaquie après 1937.

Le nombre de bourses attribuées par le SOFE pour l'entreprise d'études universitaires en France a aussi considérablement augmenté au cours de la deuxième moitié des années 1930. En Tchécoslovaquie, en Grèce et en Roumanie plusieurs dizaines de bourses étaient attribuées chaque année à des personnes désirant suivre une formation universitaire en France.

Pourquoi la France a renforcé sa diplomatie culturelle sous le Front Populaire?

Amélioration des finances publiques de l'Etat français au cours de la deuxième moitié des années 1930

Concurrence exercée par les autres grandes puissances européennes, fortement engagés dans des politiques d'expansion culturelle et linguistique

Opposition idéologique du gouvernement du Front Populaire, antifasciste et démocratique, aux régimes autoritaires en Allemagne nazie et en Italie fasciste

Réaction à un sentiment de déclin de la langue et la culture française, profondément ressenti dans les années 1930

La politique culturelle étatique après la Deuxième guerre mondiale

Réorganisation des services culturels après la fin de la Deuxième guerre mondiale

Après la guerre, le service culturel du Ministère des Affaires Etrangères a été profondément remanié.

Cette profonde réorganisation est bien la preuve de l'importance croissante accordée à la « diplomatie culturelle ».

En 1946 le SOFE a été renommé *Direction Générale des Relations Culturelles* (DGRC).

Réorganisé, il était désormais composé de deux principaux services :

- le service d'enseignement, des missions scientifiques et des œuvres

- le service des échanges culturels

Il a été, par ailleurs, renforcé en personnel : 9 employés en 1939, 54 dans les années 1950.

Il s'est vu aussi rattaché l'Association française d'action artistique, créée en 1922, ayant comme principale mission la « propagande artistique » et disposant jusque-là d'une large autonomie.

De manière générale, le service culturel du Ministère des Affaires Etrangères a été renforcé en moyens et a élargi ses compétences et son domaine d'action.

La DGRC dans les années 1960

La DGRC a continué à se développer.

Dans les années 1960, son budget s'est multiplié par six.

Elle disposait de près de 40% du budget annuel du Ministère des Affaires Etrangères, ce qui en faisait l'un des services le mieux financé, preuve de l'importance croissante accordée à la diplomatie culturelle.

Son personnel a aussi fortement augmenté au cours de cette période : 54 employés dans les années 1950, 266 en 1969

Le poste d'attaché culturel

Ce poste a été créé pour la première fois en 1945.

Les principales ambassades françaises ont été ainsi dotées d'un attaché ou conseiller culturel.

La mission de ce dernier, placé sous l'autorité de l'ambassadeur, était d'établir et de fortifier les liens culturels entre la France et le pays où il exerçait ses fonctions.

Le conseiller culturel :

- assumait la direction du service culturel de l'ambassade
- coordonnait, éventuellement, l'action des instituts français du pays où il était en poste
- conseillait l'ambassadeur dans le domaine des affaires culturelles
- représentait la France dans des manifestations artistiques

En 1947, la France disposait déjà de 18 conseillers culturels.

Pour ce genre de postes, on recherchait des « professionnels », généralement des enseignants du secondaire et du supérieur, souvent des agrégés ou des étudiants préparant une thèse, ayant une bonne connaissance de la langue du pays, manifestant un intérêt pour la vie intellectuelle et artistique locale.

Le détachement de ces attachés culturels à un pays étranger était en principe prévu pour plusieurs années.

Un poste d'attaché culturel adjoint est aussi apparu et des professeurs ont été détachés à des grandes ambassades, afin de gérer des questions scolaires et pédagogiques (supervision des programmes d'enseignement, formation d'enseignants du français)

Ainsi, à partir des années 1970, l'attaché culturel était souvent un chef d'équipe, ayant plusieurs personnes sous sa direction

L'attaché scientifique

Un poste de attaché scientifique a été créé pour la première fois en 1963 à l'ambassade de France aux Etats-Unis.

Sa mission était de promouvoir les échanges scientifiques entre la France et le pays où il était en poste.

Depuis, ce type de poste s'est généralisé dans les grandes ambassades, notamment en Europe.

La science a ainsi été intégrée dans le champ de l'action culturelle.

Au cours de cette même décennie, la Direction Générale des Relations Culturelles a été renommé en Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques (DGRCST)

« Cibles » de l'action culturelle de l'Etat français après 1945

les « démocraties occidentales », proches géographiquement, idéologiquement et culturellement avec la France et où souvent où il existait déjà une forte présence culturelle française

Le pays communistes de l'Europe de l'Est, ainsi que les pays autoritaires de la péninsule ibérique (Espagne, Portugal)

A partir des années 1960, les nouveaux pays indépendants, issus de la décolonisation, dont les anciennes colonies françaises.

Cela faisait, bien entendu, beaucoup de pays où l'action culturelle de l'Etat français devait se développer

En revanche, peu d'attention et des moyens ont été mobilisés pour développer une politique culturelle vers des pays lointains, tels que les pays de l'Amérique Latine, les pays du sud de l'Afrique, ainsi que plusieurs pays d'Asie, à l'exception de l'Indochine